



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 16

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	OPAH-RU et OPAH Communautaire : avenants aux conventions
----------------	--

Rapporteur : Ginette VINCENT

La Ville et l'Agglomération du Puy-en-Velay se sont engagées aux côtés de l'ANAH dans la conduite de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) l'une avec un volet renouvellement urbain sur le centre de la ville du Puy-en-Velay, l'autre classique sur le reste du territoire communautaire. Ces deux dispositifs arrivent à terme en juin 2024.

L'Agglomération a lancé une étude pré-opérationnelle afin de définir les modalités et contenu de différents dispositifs qui pourraient se mettre en place à compter de janvier 2025. Dans ce laps de temps, afin que les propriétaires de l'agglomération puissent bénéficier des aides, il est proposé de prolonger les dispositifs jusqu'au 31 décembre 2024.

A titre dérogatoire, la convention d'OPAH-RU peut être prolongée de 6 mois.

Pour rappel, les engagements des collectivités en aide aux travaux sont les suivants :

	OPAH-RU	OPAH COM	TOTAL
Ville	454 300 €	67 900 €	522 200 €
Agglomération	449 389 €	977 348 €	1 426 737 €

Au 1^{er} mars 2024, les consommations de crédits s'élèvent à :

	OPAH-RU	OPAH COM	TOTAL
Ville	206 149,79 €	15 000 €	221 149,79 €
Agglomération	225 704,07 €	843 200 €	1 068 904,07 €

Un avenant de prolongation de six mois doit donc être conclu pour chacune des conventions OPAH.

Un nouvel avenant sera conclu en juillet pour intégrer les évolutions réglementaires portées par l'ANAH et réévaluer les objectifs.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 26/03/2024

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants de prolongation de délai des conventions d'OPAH et d'OPAH-RU.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024